

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
07 décembre 2020 à 20 heures 30

Convocation du 02 décembre 2020

Etaient présents : Mme CHÉNÉ Sonia, M. CORDIER François, Mme COURTOIS Françoise, Mme DARTEIL Denise, M. DEVEAU Grégory, Mme DURAND-OGEREAU Marie-Annick, Mme GIRARDEAU Aurélie, Mme GOLKHE Nathalie, Mme GUIBERT Noëlle, M. GUINHUT Henri, Mme HUET Karen, M. LOUVET Michaël, Mme LOUVIOT Christelle, M. MARTIN Marc, M. MARTON François, Mme MÉTAYER Sophie, M. MOREAUX Frédéric, M. NEAU Fabien, M. OGEREAU Marc, M. PAILLAT Nicolas, Mme PAILLOCHER Anne, M. POLART José.

Absent : Monsieur Jean-Paul JUSTEAU.

Secrétaire de séance : Madame Noëlle GUIBERT

A noter ci-dessous le nom, prénom et l'heure d'arrivée pour les élus qui arrivent après 20 heures 30 :
Monsieur François CORDIER est arrivé à 21 heures.

Délibération appels d'offres contrats d'assurances

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal du résultat d'appel d'offres concernant la renégociation des contrats d'assurance, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

La Société, ou les compagnies d'assurances proposée(s) ci-dessous par la commission d'appel d'offres :

Lot 1 : dommage aux biens et risques annexes : GROUPAMA de Beaucouzé, montant annuel de base : 4 642.14 € (franchise 250 €).

Lot 2 : responsabilités civiles et risques annexes : SMACL de Niort, montant annuel de base 1 090.00 € (sans franchise).

Lot 3 : protection juridique et risques annexes : SMACL de Niort, montant annuel de base : 1470.67 € (protection juridique, seuil intervention néant/500 €, protection fonctionnelle seuil intervention néant).

Lot 4 : flotte automobile-auto missions et risques annexes : GROUPAMA de Beaucouzé, montant annuel de base : 2 420.00 € (Véh<3.5t 250 €, véh >3.5 250 €, bris de glace néant, auto missions néant).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour, confirme le choix de la ou les sociétés ou les compagnies d'assurances comme suit,

Lot 1 : dommage aux biens et risques annexes : GROUPAMA de Beaucouzé, montant annuel de base : 4 642.14 € (franchise 250 €).

Lot 2 : responsabilités civiles et risques annexes : SMACL de Niort, montant annuel de base 1 090.00 € (sans franchise).

Lot 3 : protection juridique et risques annexes : SMACL de Niort, montant annuel de base : 1470.67 € (protection juridique, seuil intervention néant/500 €, protection fonctionnelle seuil intervention néant).

Lot 4 : flotte automobile-auto missions et risques annexes : GROUPAMA de Beaucouzé, montant annuel de base : 2 420.00 € (Véhicule <3.5t 250 €, véhicule >3.5r 250 €, bris de glace néant, auto missions néant).

Et charge Madame le Maire signer les documents administratifs relatifs à ce dossier.

Délibération convention participation financière achats de masques avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de convention reçu de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire relative à la participation financière à l'achat de masques suite à la COVID 19.

Le montant de la participation de la commune de Tuffalun s'élèverait à 2 138.00 € (masques tissu) + 617.80 € (masques FFP1) soit un total de 2 755.80 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, émet un avis favorable au projet de convention présentée ci-dessus et à la prise en charge financière ou non d'un montant de 2 755.80 € pour l'achat des masques suite à la COVID 19 et autorise Madame le Maire à signer la convention et les documents administratifs nécessaires.

Délibération vente d'un lot n° 5 terrain à construire dans le lotissement Les Arpents, commune déléguée d'Ambillou-Château

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un compromis de vente va être signé pour une parcelle dans le lotissement les Arpents, commune déléguée d'Ambillou-Château, lot numéro 5, 2 rue des Arpents, cadastré section C, numéro 1059, pour une superficie de 568 m², à Monsieur et Madame HEITOR RODRIGUES José, domiciliés 46 rue Flandres Dunkerques, 49130 LES PONTS DE CÉ.

Le prix de vente de la parcelle est de 32 944.00 € (568 m² x 58.00 € TTC/m²)

TVA sur marge :

Prix de vente TTC : 58.00 € par m²

Prix d'acquisition : 8.56 € par m²

Marge brute TTC : 49.44 €

Marge HT : 41.20 €

TVA sur marge : 8.24 €

Le montant de la TVA sur marge à reverser à l'Etat est de 4 680.32 €

(568 m² x 8.24 €/m² = 4 680.32 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, émet un avis favorable pour la vente d'un terrain dans le lotissement Les Arpents, commune déléguée d'Ambillou-Château, et la TVA sur marge, comme ci-dessus présentés et charge Madame le Maire ou Monsieur Marc MARTIN, maire délégué d'Ambillou-Château et adjoint à l'urbanisme de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération contrat adjoint administratif à compter du 1^{er} janvier 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'adjoint administratif territorial (temps de travail hebdomadaire de 23.50/35^{ème}) mis à disposition auprès de la mairie de Gennes-Val-de-Loire pour la période du 19 novembre 2019 au 18 novembre 2020, a été recruté par la Mairie de Gennes-Val-de-Loire à compter du 19 novembre 2020.

En attendant le recrutement d'un nouvel adjoint administratif, Madame le Maire propose de recruter à compter du 1^{er} janvier 2021, un adjoint administratif contractuel, pour une durée de travail hebdomadaire de 25/35^{ème}, à l'indice brut 401.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, émet un avis favorable au recrutement d'un adjoint administratif contractuel, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée de travail hebdomadaire de 25/35^{ème}, à l'indice brut 401, et autorise Madame le Maire à signer les contrats et documents relatifs à ce dossier.

Délibération recrutement adjoint technique, à compter du 1^{er} janvier 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite au départ au 30 septembre 2020 d'un agent technique territorial, aux services techniques de Tuffalun, il convient de recruter un adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, décide le recrutement, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'un poste d'adjoint technique territorial, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, suite au départ d'un adjoint technique au 30 septembre 2020, et charge Madame le Maire de signer les formalités administratives afférentes à ce dossier.

SIEML : demande accord de principe travaux extension éclairage public et effacement de réseaux, rue de L'Elarge, commune déléguée de Noyant-La-Plaine

Madame le Maire présente au conseil municipal le détail estimatif sommaire des travaux reçu par le SIEML, concernant l'extension de l'éclairage public et effacement de réseaux, rue de l'Elarge, commune déléguée de Noyant-La-Plaine.

Eclairage public : estimatif de 38 850.00 € (fonds de concours 75 % soit 29 137.50 €)

Génie civil Télécom : estimatif de 23 070.00 €

Le SIEMML demande un accord de principe pour ce projet, afin d'entreprendre une étude détaillée pour conduire dans un délai de 3 mois à la définition du coût précis du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, émet un avis favorable à l'accord de principe au SIEMML pour le projet présenté ci-dessus et permettre d'obtenir une étude détaillée.

SIEMML : demande accord de principe travaux extension éclairage public et effacement de réseaux, rue de la Jouvencière, commune déléguée de Noyant-La-Plaine

Madame le Maire présente au conseil municipal le détail estimatif sommaire des travaux reçu par le SIEMML, concernant l'extension de l'éclairage public et effacement de réseaux, rue de la Jouvencière, commune déléguée de Noyant-La-Plaine.

Eclairage public : estimatif de 20 590.00 € (fonds de concours 75 % soit 15 442.50 €)

Génie civil Télécom : estimatif de 15 972.00 €

Le SIEMML demande un accord de principe pour ce projet, afin d'entreprendre une étude détaillée pour conduire dans un délai de 3 mois à la définition du coût précis du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, émet un avis favorable à l'accord de principe au SIEMML pour le projet présenté ci-dessus et permettre d'obtenir une étude détaillée.

Présentation des résultats de l'appel d'offres concernant le projet d'aménagement d'un terrain de football en stabilisé

INITIO Conseil de Doué-en-Anjou : Cabinet choisi par l'ancien conseil municipal pour l'étude.

Le conseil municipal a voté en 2019 une enveloppe budgétaire de 160 000 €.

La taille du terrain : 90 m x 55 m.

Appel d'offres lancée fin septembre 2020 : 8 entreprises ont répondu (de 170 000 € à 230 000 €).

Renégociation avec les trois entreprises les mieux disantes avec une demande de revêtement de poussier rouge.

Deux entreprises n'ont pas changé leur prix.

Une entreprise a fait une proposition avec un prix à - 13 %.

Demande de précisions techniques à INITIO Conseil concernant deux techniques de terrassements différents.

La commission d'appel d'offres proposera au prochain conseil municipal l'entreprise sélectionnée sous réserve des éléments techniques de terrassements (environ 170 000 €).

Présentation de l'étude du SMITOM

Pas suffisamment de PAV (points d'apport volontaire).

Manque 1 colonne pour les verres et 1 colonne pour les papiers, commune déléguée d'Ambillou-Château.

Manque 1 colonne pour les verres et 1 colonne pour les papiers, commune déléguée de Noyant-La-Plaine.

Colonnes enterrées : 4 500 € par colonne à la charge de la commune.

Les PAV aériens sont pris en charge à 100 % par le SMITOM.

Prochain conseil municipal le lundi 11 janvier 2021.